Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

forestier du VIII[e] arrondissement à Cossonay, fonctions que la maladie le forçait d'abandonner au printemps 1905.

C'est là que la mort, survenue à la suite d'une affection tuberculeuse des reins, devait trop tôt l'enlever à sa famille.

Le Conseil d'Etat et les communes de l'arrondissement avaient tenu à se faire représenter à la cérémonie funèbre, à laquelle assistaient aussi beaucoup de gardes forestiers et d'amis du défunt. D'excellents discours furent prononcés sur la tombe. M[r] Muret, Chef du Service cantonal des forêts, après avoir retracé la vie du défunt, sut dire en termes émus combien cette perte était sensible au Département de l'agriculture. Puis M[r] W. Borel, président de la Société vaudoise des Forestiers, s'attache à montrer surtout les grands services que Turtaz a rendus à cette société, dont il fut pendant bien des années le sécrétaire-caissier modèle, remplissant avec zèle et dévouement ces fonctions astreignantes et ingrates.

Qu'il soit permis à un ancien camarade d'études et de travail, à un collègue et un ami de cœur, d'être auprès de sa famille déjà bien attristée par des deuils précédents, de son vieux père, empêché lui-même par la maladie d'accompagner son fils à sa dernière demeure, et surtout de sa jeune veuve si cruellement frappée, de cette compagne fidèle des bons et des mauvais jours, l'interprête de la sympathie et du profond chagrin de tous ceux qui ont connu, et par conséquent aimé, ce bon citoyen, cette excellent ami, au franc caractère et au cœur d'or.

de L.

Chronique forestière.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale, Division des forêts. Voici les noms des étudiants admis à suivre les cours de la 1[re] année d'études de la Division forestière :

MM. 1° Barblan, Léon, Rémüs, Grisons.
2° Bornand, Jules, Avenches, Vaud.
3° Deck, Walter, Zurich.
4° Ebneter, Karl, Hagenwil, St-Gall.
5° Egert, Martin, Mels, St-Gall.
6° Gubler, Walter, Frauenfeld, Thurgovie.
7° Loretan, Robert, Louèche, Valais.
8° Menn, Hans, Ilanz, Grisons.
9° de Merveilleux, Jacques, Neuchâtel.
10° Piguet, Henri, le Sentier, Vaud.
11° Steiger, Hans, Uetikon, Zurich.
12° Wehrli, Wilhelm, Eschikofen, Thurgovie.

Le nombre des élèves de l'Ecole forestière serait ainsi de 32.

Inspection fédérale des forêts. Lors de la discussion de la gestion au Conseil national, M. Baldinger demande des renseignements sur la réorganisation de l'Inspection fédérale des forêts, prévue à l'art. 5 de la loi.[1] M. le Conseiller fédéral Forrer répond qu'il ne partage pas la manière de voir de l'interpellant, sur l'opportunité de cette réorganisation. Par contre, il estime que quand celle-ci se fera, ce pourra être dans le sens d'une décentralisation.

Cantons.

Zurich. *Robert Billwiller.* La science météorologique vient de faire une grande perte par la mort de M. le Dr. Robert Billwiller, directeur du bureau de météorologie à Zurich. M. Billwiller avait débuté en qualité d'assistant du professeur R. Wolf, directeur de l'observatoire de Zurich. Lorsque la Confédération décida la création d'un institut fédéral et central de météorologie, M. Billwiller fut tout naturellement désigné pour en prendre la direction ; il a largement contribué à étendre le réseau de stations suisses et en particulier, à développer celui des stations pluviométriques dans notre pays. C'est grâce à ce fait qu'il put exposer, à Genève, en 1896, une carte pluviométrique de la Suisse, du plus haut intérêt pour tous ceux qui s'occupent des questions dépendant du régime des eaux superficielles, corrections de rivières, reboisements, utilisation des forces motrices naturelles. En outre, Billwiller a fait sur les vents des vallées et sur le fœhn, d'intéressantes études qui sont des documents précis et complets, servant de matériaux à l'étude climatologique de la Suisse. M. Billwiller dirigeait avec beaucoup d'exactitude et de conscience le service météorologique suisse et les trente volumes d'observations météorologiques publiés sous sa direction sont une mine de documents et de faits qui peuvent être utilisés en toute confiance par ceux qui veulent faire un travail de climatologie et de météorologie dans notre pays.

— Décidément, la mort fauche autour de nous avec une impitoyable ardeur et à peine une tombe s'est-elle refermée, qu'une autre s'ouvre à côté. Nous apprenons aujourd'hui le décès de M. *H. Honegger,* adjoint forestier, faisant les fonctions d'inspecteur d'arrondissement à Zurich. Le défunt qui avait 35 ans à peine, était un charmant camarade, modeste et peu causeur, mais possédant une somme de connaissances dont les forêts zurichoises devaient bénéficier. M. Honegger meurt au moment de toucher au but, en profitant de la situation que la révision de la loi forestière cantonale, ne pouvait manquer de lui faire. Qu'il repose en paix.

Berne. La nouvelle loi forestière a été acceptée par le peuple bernois le 20 août écoulé. Le nombre des rejetants (17459 non, 20858 oui) a été plus considérable qu'on ne le supposait. Les places

[1] Voici l'article visé par M. Baldinger: „Le Conseil fédéral veille à l'exécution de la présente là, ainsi que des dispositions législatives cantonales qui s'y rattachent. A cet effet, il a sous ses ordres l'Inspectorat fédéral des forêts, dont l'organisation sera réglée par une loi spéciale.

de forestier de commnne dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, ne seraient, paraît-il, pas étrangères à ce résultat?

Quoiqu'il en soit, la loi forestière bernoise est bonne. Elle marque une étape heureuse dans la législation cantonale et son application contribuera certainement à faire progresser toujours plus, l'économie forestière du canton.

Fribourg. Laissez-moi vous dire deux mots d'une petite cérémonie, bien simple et fort touchante dans sa simplicité, qui s'est déroulée dans un petit coin de nos Alpes fribourgeoises. Il s'agissait d'inaugurer un modeste monument à un excellent forestier qui s'est voué avec ardeur à la grande œuvre du boisement du bassin supérieur de la Gérine et qui y a travaillé sans relâche pendant les quinze dernières années de sa vie. On a nommé M. Joseph Weck.

Or donc, le 9 août 1905, par une magnifique et radieuse journée, d'une limpidité admirable, où la nature en fête n'avait que des sourires accueillants, un certain nombre de parents et d'amis se transportaient en voiture jusqu'à Plasselb pour gravir de là le délicicieux sentier qui serpente le long des flancs du Schweinsberg et gagner le joli chalet du Höllbach, si gentiment situé, avec son délicieux balcon d'où l'œil embrasse une grande partie des plantations déjà exécutées, avec une échappée sur la plaine et le Jura. A part quelques petits raidillons, la montée est douce et facile et, en deux heures et demie, toute la troupe se trouvait réunie sous l'auvent hospitalier du chalet, sur le gentil balcon dont nous avons parlé. Sous un ciel sans nuage, le soleil radieux inondait de ses clartés les pentes vertes, constellées d'une multitude de points de teinte plus sombre, disposés en lignes. C'était les petits sapelots à divers degrés de croissance, témoignages vivants de l'activité de celui dont nous venions rappeler le souvenir, ainsi que de ses humbles collaborateurs.

Un réconfortant pique-nique mit tout le monde en joyeuse humeur. Les pipes s'allument, les gais propos s'échangent, et l'on passe les plus délicieux moments qui se puissent rêver dans cette douce familiarité et au milieu de ce paysage idyllique.

On avait apporté une plaque de marbre noir contenant en lettres dorées cette inrscription d'une éloquente sobriété:

Joseph Weck
1854-1904
ses collègues et amis.

Il s'agissait d'encastrer cette plaque dans un gros bloc de flisch cueilli au fond du ruisseau et qu'on venait d'ériger le long du sentier qui relie les deux chalets. Une petite place de 5 à 6 mètres avait été réservée entre le chemin et le bloc en question au pied duquel un banc de verdure avait été disposé. A un signal donné, la troupe des excursionnistes quitte le chalet et vient se grouper au devant du monument; à droite se rangent les ouvriers et ouvrières qui travaillent aux plantations. Celles-ci avaient tressé une guirlande de plantes et

de fleurs alpestres dont elles encadrent le bloc. Des bouquets de fleurs sont disposés au pied, ainsi qu'une couronne apportée par la famille Weck. Ce simple appareil, la présence de tous ces braves gens unis dans une même pensée d'affection et de pieux souvenir impressionnent doucement et l'on voit tous les yeux s'humecter. Une rustique fanfare de quatre instrumenis de cuivre fit résonner les échos de la montagne, puis prirent successivement la parole au nom de la famille, des amis et des collègues de Joseph Weck. M. Romain Weck, M. Marcel von der Weid, inspecteur forestier, M. Paul Weck et M. Cosandey, avocat, soit pour remercier les participants et les initiateurs de cette manifestation de sympathie, soit pour faire ressortir les mérites de celui à qui elle s'adressait, sa franchise fruste et sans apprêt, sa bonté, sa droiture et sa fidélité au devoir et à la tâche qu'il avait assumée. Ces quelques paroles dont la sincérité faisait le principal mérite ont été écoutées avec un recueillement ému. Deux couplets des „Sapins", de Pierre Dupont, chantés par M. R. Pfluger, étaient certainement de circonstances. La cérémonie se termina par quelques bons verres de vin offerts au personnel employé aux plantations qui avait mis beaucoup de bonne volonté à transporter ce gros bloc, à le mettre en place et à préparer la décoration rustique du monument et de ses abords.

Les excursionnistes, après avoir visité les pépinières et les plantations récentes, se dirigèrent alors vers le col pour descendre sur le Lac-Noir et rentrer à Fribourg, heureux de cette belle journée passée à la montagne et d'avoir pu rendre à la mémoire de celui qui fut un véritable ami, ce témoignage durable de reconnaissance et d'affection. Ce brave serviteur de l'Etat méritait bien un souvenir et ce fut une idée heureuse de lui ériger ce monument simple et rustique dans un coin retiré, au milieu des sapins qu'il avait plantés et si bien en harmonie avec le caractère de l'homme dont il perpétue le souvenir. E. F.

Vaud. M. Curchod-Verdeil, administrateur des forêts de la ville de Lausanne, vient de donner sa démission. M. Curchod, le doyen, comme nous aimions à l'appeler à la vaudoise, est entré au service forestier cantonal en 1858 et il fut successivement à la tête des arrondissements d'Yverdon et de Lausanne, puis à partir de 1883, des forêts de la ville. Il a donc pendant près de 22 ans administré cet important domaine et il a mis à l'accomplissement de sa tâche, une ardeur et un dévouement qu'on ne saurait trop reconnaître.

M. Curchod-Verdeil est sans contredit l'un des membres les plus connus de notre société, dont il est membre d'honneur, et l'un des plus assidus à nos réunions. La société vaudoise des forestiers n'en compte pas de plus fidèle.

Puisse M. Curchod jouir encore longtemps d'un repos bien mérité. Les vœux de tous l'accompagnent dans sa retraite.

La municipalité de Lausanne a désigné M. Buchet, expert forestier, pour succéder à M. Curchod. Nos félicitations.

— *M. Henri de Blonay.* Une absence prolongée nous a malheureusement fait omettre de parler ici de la mort de M. de Blonay, ingénieur, l'un des membres les plus dévoués de la Société vaudoise des forestiers; nous nous empressons de réparer cet oubli bien involontaire.

M. de Blonay avait été parmi les plus fervents défenseurs de la méthode du contrôle qu'il avait étudiée avec M. Gurnaud. Il l'avait adoptée avec une foi toute juvénile et il ne perdait aucune occasion pour plaider sa cause auprès des forestiers encore peu convaincus. C'est lui qui, aidé de M. Jobez, eut l'idée de faire du comptage un pur travail mécanique, en construisant le compas enrégistreur. Ses études pour la construction du tarif conventionnel unique sont connues; ses recherches le conduisirent au calcul de l'équation de la courbe du barrême.

Ceux qui ont eu le plaisir de connaître le parfait gentleman qu'était M. de Blonay, s'associeront aux regrets que le Journal transmet à sa famille.

Tessin. L'arrondissement forestier du Sottoceneri formera désormais 2 arrondissements: le 5e, Vedeggio et Val Colla, dirigé par M. Freuler, inspecteur forestier à Lugano, et le 6e, Malcantone et Mendisotto, par M. Bettelini, inspecteur forestier à Lugano. Par contre, la place d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts sera désormais supprimée.

Etranger.

France. La Société forestière de Franche-Comté et Belfort vient de faire une grande perte en la personne de son dévoué président-fondateur, M. Armand Viellard.

C'est en effet grâce à la haute influence personnelle de M. Viellard, à son infatigable activité et à son énergie que cette société était fondée à Besançon, au mois de décembre 1893 et qu'elle a pu résister jusqu'à ce jour, alors que d'autres sombraient après quelques années d'enthousiasme. M. Viellard a été en outre le soutien constant et dévoué de cette société dont rien ne prouve mieux la raison d'être et la vitalité que la progression constante du nombre de ses membres: de 300 en 1891, elle en compte aujourd'hui près de 1100 (dont plus de 20 en Suisse). Aussi est-ce avec une respectueuse émotion que le Bulletin de la société rappelle les nombreux services rendus par son vénéré président.

Le Journal forestier suisse s'associe de tout cœur aux sentiments de condoléance exprimés à la famille de M. Viellard. Le défunt était en effet membre de la Société des forestiers suisses et de la Société vaudoise. Il y a quelques années encore, il se faisait un plaisir d'assister à nos réunions et c'est là, nous sommes heureux de le penser du moins, qu'il aura sans doute grandement fortifié son désir, de travailler à la création d'une société semblable, dans cette partie de la France à laquelle il était si sincèrement attaché.

Nous adressons à M. Viellard, au nom du Journal, le dernier hommage des forestiers de ce côté-ci du Jura.